



Un syndicat, c'est quoi ?

Un syndicat est une association de personnes dont l'objectif est de représenter et de défendre les **intérêts professionnels collectifs et individuels des personnels**. Les organisations syndicales sont indépendantes de l'État mais sont reconnues comme interlocuteurs privilégiés dans le dialogue social. Le code du travail précise leur statut, les modalités, les garanties et les limites de leur exercice. Les salariés ne sont pas les seuls à se regrouper, les membres du patronat, tout comme les sportifs professionnels se fédèrent au sein d'organisations syndicales.



En tant qu'**acteurs du dialogue social** entre l'État, les employeurs et les salariés, les syndicats assument également un rôle de **gestionnaire d'organismes**. C'est ce qu'on appelle le **paritarisme** : à parité avec les organisations patronales. Ils gèrent les caisses nationales d'assurance maladie, d'allocations familiales, d'indemnisation des demandeurs d'emploi (Pôle emploi), de retraites, des organismes de formation ...

Un syndicat, ça sert à quoi ?



Un syndicat a le **droit de négocier et de conclure des accords dans tous les secteurs**. Les délégués syndicaux et les élus du Comité Social et Economique (CSE) de chaque entreprise défendent les intérêts des salariés en veillant **au respect du code du travail, des conventions collectives ou des accords d'entreprises**. Par ailleurs, les délégués syndicaux exercent un rôle de communication et d'information indépendant.

Si un conflit est d'ordre individuel, un délégué syndical peut **accompagner le salarié** afin de le défendre auprès de sa hiérarchie et le soutenir lorsque cela entraîne une procédure.

Les missions d'un syndicat sont d'accompagner et de soutenir les salariés, en négociant des accords d'entreprise, en défendant leurs droits, en étant leur porte-parole face aux représentants de la direction, de les informer et conseiller tout au long de leur vie professionnelle.

Et la CFE-CGC dans tout ça ?

Créée dans les années 1940, la **CFE-CGC** porte la voix **des techniciens, des agents de maîtrise, des forces de vente, des cadres et ingénieurs**. Les valeurs que défend la **CFE-CGC** sont :

- ⇒ Défendre le principe que l'économie est au service de l'individu et non l'inverse.
- ⇒ Être pragmatique et en phase avec les mutations de la société, sans dogmatisme ni position politique.
- ⇒ Pratiquer un dialogue constructif et parler vrai dans le respect de son interlocuteur.
- ⇒ Être objectif sur la situation et prendre la meilleure orientation en tenant compte de vos avis.
- ⇒ Garantir l'équilibre vie privée / vie professionnelle.
- ⇒ Participer activement à la réussite de l'entreprise et au développement de l'emploi.

La **CFE-CGC** est la seule organisation syndicale de Naval Group à être affiliée à la fédération de la métallurgie (**La convention collective de Naval Group est celle de la métallurgie**). Cela nous permet de mieux vous défendre (salaire, prévoyance santé, droit à la formation, convention collective ...).

Et à Naval Group Lorient ?

La **CFE-CGC Naval Group Lorient** est une équipe de personnels **dynamique, engagés dans le syndicalisme** mais aussi **opérationnellement** au sein de l'entreprise. Ouverts sur le monde de l'industrie et de l'économie, nous sommes attentifs aux changements mais aussi aux enjeux qui nous attendent dans les années futures. Nous avons la maturité, les formations et l'expérience qui nous permettent d'exercer pleinement notre rôle sans aucun complexe.

Nos objectifs



Nos résultats obtenus



Qui mieux qu'un représentant CFE-CGC ?

- **Prend le temps de vous écouter sans jugement,**
- **Maîtrise l'accord d'entreprise et ses subtilités,**
- **Connaît l'entreprise, ses us et coutumes, les personnes qui la managent,**
- **Possède un réseau relationnel intra et extra-entreprise,**
- **Est en capacité de vous informer des changements d'organisation, des risques et opportunités d'intégrer tel service, département ou établissement de Naval Group,**
- **Peut conseiller et proposer un avis neutre,**
- **Possède une multitude de documents qui ne sont pas en libre accès (la synthèse de l'observatoire des rémunérations par exemple),**
- **Peut vous accompagner lors d'un entretien et vous défendre dans des situations conflictuelles.**
- **Peut vous informer sur la nouvelle convention collective (formé sur le sujet depuis 2020 et certifié référent classification des emplois dans la métallurgie par l'UIMM)**

Nos adhérents bénéficient également des services suivants :

Accompagnement personnalisé

Tout au long de votre carrière (Entretien professionnel, Niveau de Responsabilité, Rémunération,...) afin de faciliter votre intégration et votre évolution au sein de l'entreprise

Conseil et assistance

Lors des moments importants de votre carrière : mobilité, expatriation, contrat local, temps partiel, projet professionnel, rupture conventionnelle, retraite, ...

Accès à une information sociale et économique

Décodée, privilégiée et à jour des négociations grâce à un réseau à votre service

Assistance juridique gratuite dès 3 ans d'ancienneté

Accès à un réseau externe de représentants dans nombre d'organismes paritaires, Fongecif, CAF, pôle emploi...

Soutien scolaire gratuit

Pour les enfants et petits-enfants de tous les adhérents

PROF EXPRESS
N°1 du soutien scolaire en ligne

Partenaires : Bosch, Siemens, Neff, Macif, centre de formation CFE-CGC ...



D'adhère !

A vous de décider, ne restez pas isolé(e), adhérez à la CFE-CGC Naval Group